

Annexe 3. Autorisation d'édification

Je soussigné,

Nom : LIOTARD Prénom : Hervé

autorise la société JP Energie Environnement, ses filiales ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les Parcelles désignées ci-dessous :

Commune	Contenance	Section(s)	N° Parcelle(s)	Adresse
UPIE	02ha 25a 45ca	ZS	39	LES TROIS FONDS EST
TOTAL :	02ha 25a 45ca			

à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une centrale solaire au sol (ou, selon les circonstances, une ou plusieurs déclarations de travaux), avec ses leurs plateformes, chemins d'accès et équipements (poste de livraison).

Puis, après obtention des autorisations éventuellement requises :

- à édifier un ou plusieurs postes de livraison,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre, ainsi qu'à faire enregistrer, conserver, et publier du nouveau document qui en résulterait, à ses frais exclusifs.

Fait et passé à CREST
Le 07 février 2023

Signature :



Paraphes des Parties

15

W

HL

Annexe 3. Autorisation d'édification

Nous, soussignées,

Nom : OBOUSIER VO 30 Prénom : Valerie
Nom : OBOUSIER VO 30 Prénom : Sandra

Autorisons la société JP Energie Environnement, ses filiales ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les Parcelles désignées ci-dessous :

Commune	Contenance	Section(s)	N° Parcelle(s)	Adresse
UPIE	01ha 04a 92ca	ZS	40	LES TROIS FONDS EST
UPIE	01ha 71a 04ca	ZS	42	LES TROIS FONDS EST
TOTAL :	02ha 75a 96ca			

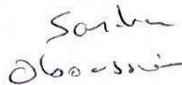
à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une centrale solaire au sol (ou, selon les circonstances, une ou plusieurs déclarations de travaux), avec ses leurs plateformes, chemins d'accès et équipements (poste de livraison).

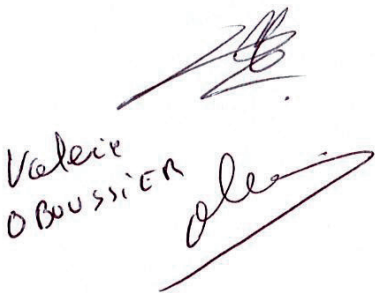
Puis, après obtention des autorisations éventuellement requises :

- à édifier un ou plusieurs postes de livraison,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre, ainsi qu'à faire enregistrer, conserver, et publier du nouveau document qui en résulterait, à ses frais exclusifs.

Fait et passé à St Marcel ls Vce
Le 13.10.2022

Signatures :





Paraphes des Parties

16

VO. S.O.
W

Annexe 3. Autorisation d'édification

Je soussigné,

Nom : OBOUSSIER Prénom : Pascal

Autorise la société JP Energie Environnement, ses filiales ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur la parcelle désignée ci-dessous :

Commune	Contenance	Section(s)	N° Parcelle(s)	Adresse
UPIE	01ha 16a 89ca	ZS	41	LES TROIS FONDS EST
TOTAL :		01ha 16a 89ca		

à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une centrale solaire au sol (ou, selon les circonstances, une ou plusieurs déclarations de travaux), avec ses leurs plateformes, chemins d'accès et équipements (poste de livraison).

- Puis, après obtention des autorisations éventuellement requises :
- à édifier un ou plusieurs postes de livraison,
 - à réaliser des passages de câbles souterrains,
 - à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre, ainsi qu'à faire enregistrer, conserver, et publier du nouveau document qui en résulterait, à ses frais exclusifs.

Fait et passé à St Maurice Val de
Le 13 octobre 2022

Signature :



Annexe 3. AUTORISATION DU BENEFICIAIRE

Je soussigné,

Nom : BRUSCHINI Prénom : Jean-Jacques

autorise la société JP Energie Environnement, ses filiales ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les Parcelles désignées ci-dessous :

Commune(s)	Contenance	Section(s)	N° Parcelle(s)	Adresse
Upie	388m²	ZS	43	Les 3 fonds Est

- à demander les relevés de propriété auprès du service départemental des impôts fonciers ;
- à déposer toute demande d'autorisation relative au projet de centrale photovoltaïque, notamment au titre du code de l'urbanisme (notamment permis de construire), de l'environnement, forestier ou du code rural
- à intervenir sur le terrain pour le besoin des études relatives au projet.

- Puis, après obtention des autorisations éventuellement requises :
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre, ainsi qu'à faire enregistrer, conserver, et publier le nouveau document qui en résulterait, à ses frais exclusifs.
 - à construire la centrale et ses accessoires conformément aux autorisations obtenues, et à la raccorder aux réseaux,
 - à raccorder le site à tout réseau nécessaire (eau, électricité, télécommunication etc..)

Fait et passé à UPIE
Le 11/03/2025
Signature :

